

Ce dossier a été préparé par
l'Union des Etudiants Turcs en France
pour le 1er Festival de la Jeunesse pour la Paix et l'Amitié

LES DÉMOCRATES DE TURQUIE DANS LA LUTTE POUR UNE PAIX DURABLE



Publié par



Union des Etudiants Turcs en France
B.P. 14 75 261 Paris Cedex 06



LE COMITE de la PAIX de TURQUIE : BREF HISTORIQUE

Le Comité de la Paix de Turquie a été fondé le 3 Avril 1977 à l'issue d'une conférence nationale convoquée par le Barreau d'Istanbul.

Un appel qui a été lancé par cette conférence faisait savoir, à l'opinion publique, les principes fondamentaux du Comité de la Paix :

- Pour une paix juste et durable dans le monde,
- l'interdiction des armes nucléaires, arrêt de l'armement, dissolution des pactes militaires, dissolution des bases étrangères, retrait des armées étrangères,
- l'arrêt de la politique de concours à la force dans les relations internationales, trouver les solutions par négociations,
- la coexistence pacifique des pays ayant des systèmes politiques différents, ne pas se mêler dans les affaires intérieures d'un autre pays, respect de la souveraineté et de l'indépendance,
- le développement des relations commerciales et culturelles internationales dans le respect du principe de l'intérêt mutuel et de l'amitié,
- mettre fin au racisme, au colonialisme et au néo-colonialisme,
- l'utilisation des moyens réservés pour l'armement dans la lutte pour une meilleure éducation et contre les maladies et la misère,
- la défense des Droits de l'Homme, la possession et le contrôle par les peuples, des ressources de leur pays, la libre réalisation des réformes socio-économiques dans les formes choisies par les peuples,
- l'application des décisions de l'Organisation des Nations Unies en matière de la Paix et de la Sécurité.

Le rapport présenté par le Secrétariat Général du Comité de la Paix au Congrès National réuni les 3, 4 et 5 Avril 1980 mettait l'accent sur les activités essentielles suivantes :

- approfondir le processus d'arrêt de la guerre froide, rendre la détente invulnérable selon l'esprit des accords d'Helsinki,
- continuer la lutte pour un désarmement général et complet,
- contribuer aux efforts de renforcement des possibilités de développement dans la Paix et la Sécurité,
- la diffusion et l'approfondissement des principes de la lutte pour la démocratie dans toutes les couches de la population, le renforcement de la lutte contre le fascisme.

Le mandat d'arrêt lancé contre les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie est une décision qui considère comme délit ces activités et ces principes.

Parmi ces dirigeants du Comité de la Paix, certains sont même privés des droits reconnus aux prisonniers de guerre par les accords de Genève. Certains ont été contraints de quitter le pays.

Il est certain que ces événements constituent un danger sérieux, non seulement pour la Turquie, mais aussi pour la Région et pour la Paix dans le Monde.

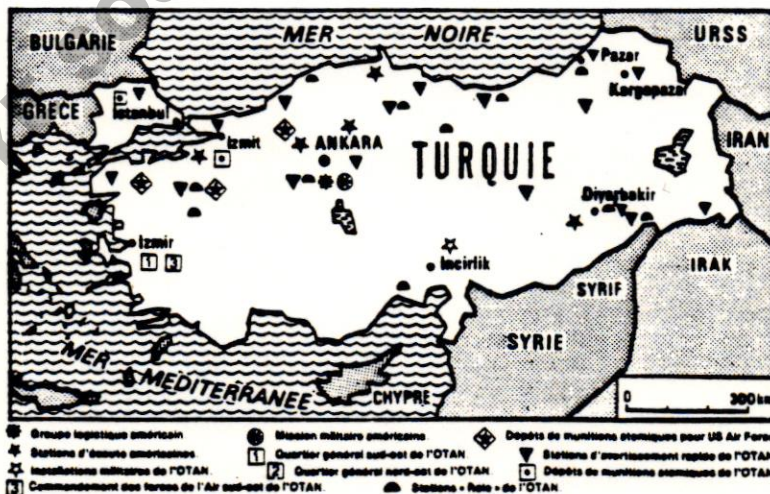
Les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie qui ont pu quitter le pays ont lancé un appel le 8 Mars dernier, appel qui se termine ainsi :

"Nous appelons à unir leurs forces, tous les hommes et femmes qui ne veulent plus voir le feu et le sang sur leur terre, dans notre cause comme pour la vie et la paix et dans la lutte pour la libération de nos amis arrêtés."

"Prouvons, une fois de plus, la force de la solidarité entre les peuples, contre les ennemis de la paix et de la vie. Hissons la bannière de la solidarité. Votre voix sera forte, car c'est la voix des peuples qui demande la paix ; car nous défendons la paix et la vie."

"Les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie doivent être immédiatement libérés ; la main froide de la guerre enserrant leur liberté et la cause de la paix doit être brisée."

Quelques-unes des 61 bases et installations militaires américaines et de l'OTAN, en Turquie. Pour préserver ce dispositif, il fallait que « l'ordre » règne dans le pays.



Les 44 MEMBRES de la DIRECTION du COMITE de la PAIX de TURQUIE
CONTRE LESQUELS le MANDAT d'ARRET a été LANCE

Mahmut DIKERDEM, Président, Ambassadeur
Enis COSKUN, Secrétaire Général, Avocat
Tektas AGAOGLU, Ecrivain
Kemal ANADOL, Député P.R.P (Parti Républicain du Peuple)
Orhan APAYDIN, Bâtonnier d'Istanbul
Erdal ATABEK, Président de l'Union des Médecins
Yavuz CIZMECI, Ingénieur
Gultekin GAZIOGLU, Président de l'Association des Instituteurs
Aykut GOKER, président de l'Union des Cadres-Ingénieurs-Techniciens
Reha ISVAN, épouse de Miare d'Istanbul, Directrice Adjointe Départementale de l'Education Nationale d'Istanbul
Mehmed KARACA, Président de la Fédération Syndicale Maden-Is (Métallurgie)
Medet SERHAT, Avocat
Nedim TARHAN, Député P.R.P, Président des Coopératives Paysannes Koy-Koop
Nefise AKCELIK, Ingénieur
Sefik ASAN, Directeur de Lycée
Yasar ARIKAN, Syndicaliste
Sait AYDOGMUS, Syndicaliste
Huseyin BAS, Ecrivain-Journaliste
Cuneyt BASBUC, Médecin
Ataol BEHRAMOGLU, Poète, Secrétaire Général du Syndicat des Ecrivains
Mehmed BULUT, Syndicaliste
Metin DENIZMEN, Président de la Fédération Syndicale Bank-Sen (Employés de Banques et de Bureaux)
Mustafa GAZALCI, Député P.R.P
Zulal KILIC, Secrétaire Générale de l'UFD (Union des Femmes Progressistes)
Cemal KIRAL, Syndicaliste
H. Fehmi MAVI, Président de l'Union des Travailleurs de la Santé
Metin OZEK, Professeur en Médecine
Sedat OZKOL, Ingénieur
Ismail Hakki OZTORUN, Député P.R.P
Ali SIRMEN, Journaliste
Gencer SAYLAN, Maître-Assistant
Ugur KOKTEN, Ingénieur Ecrivain
Ali TAYGUN, Metteur en scène
Orhan TAYLAN, Peintre
Haluk TOSUN, Maître-Assistant
Melih TUMER, Doyen de la Faculté des Sciences Politiques d'Istanbul
Aybars UYGAN, Ingénieur
Tahsin USLUOGLU, Fonctionnaire
Nurettin YILMAZ, Député non-inscrit
Karabey KALKAN, Ingénieur
Nadir AKGUL, Economiste-Ecrivain
Niyazi DALYANCI, Journaliste
Oya BAYDAR, Sociologue-Journaliste



- Lettre adressée par le Président du Comité de la Paix de TURQUIE au Tribunal Militaire de l'Etat de Siège d'Istanbul, après son arrestation.



Au Juge le plus proche du tribunal militaire
de l'Etat de Siège

Je suis arrêté sur une décision du tribunal militaire du 23 février 1982, avec les membres élus le 5 avril 1980 du Conseil National du Comité de la Paix, dont j'assume la présidence depuis le 20.04.1977, date de sa fondation. Il nous a été notifié que la décision d'arrestation prenait source de l'accusation d'avoir commis les délits cités dans les articles 141 et 142 du Code Pénal Turc. Nos avocats ont remis à votre Tribunal la demande de recours qui prouve que cette décision est contraire à nos lois. A ce sujet, en tant que premier responsable de l'Association pour la Paix, je voudrais exposer les buts et le contenu de l'association.

Le Comité de la Paix a été fondé dans le but de contribuer sur le plan national à la réalisation d'un ordre international de paix qui protège les intérêts vitaux de notre peuple et la sécurité de notre pays dans la ligne de l'Acte Final d'Helsinki qui a mis fin à la période de guerre froide, et qui a entamé le processus de détente dans les relations entre Etats et de coopération et sécurité mutuelles. Le Comité de la Paix est un organisme démocratique, qui a mené toutes ces activités devant les yeux de l'opinion publique. Comme dans les organisations pour la paix des autres pays du monde, ont soutenu ou participé aux activités du Comité de la Paix en Turquie, les personnes les plus attachées aux principes de la paix universelle, quoi qu'il en soit de leurs opinions politiques et de leurs croyances, et qui représentaient différentes couches de la société. Avec cette qualité, le Comité de la Paix a une structure qui ne permettrait aucune activité secrète ou illégale.

Je suis une personne qui a été au service de l'Etat pendant 40 ans, dont 20 consacrés à représenter notre Etat en qualité d'ambassadeur dans les pays étrangers. Ma responsabilité de représentant m'a donné le droit de porter parole de l'Etat de la République de Turquie dans nos relations avec les gouvernements auprès desquels j'étais accrédité, comme la possibilité de posséder des informations et secrets relatifs à la sécurité de l'Etat, les plus secrets et importants. Tous les gouvernements de la République de Turquie ont reconnu que j'ai honorablement assumé mes responsabilités et droits. Elu à la présidence du Comité de la Paix en raison de mes qualités, avec une équipe dirigeante sélecte qui a prouvé sa valeur dans la vie intellectuelle, artistique, scientifique de notre pays, notre unique but a été d'accroître la participation de la Turquie aux efforts pour la réalisation des espoirs de paix de tous les hommes dans le monde entier.

Je refuse fermement les accusations de "fonder une organisation secrète et illégale" ou bien "d'activités subversives, séparatistes" concernant nos activités et j'exige la levée de la décision d'arrestation prise à mon égard, basée sur ces motifs en violation du droit, et ma libération.

Mahmut DIKERDEM
Ambassadeur
Président du Comité de la Paix
de Turquie
et Membre du Présidium
du Conseil Mondial de la Paix

Le recours contre ces arrestations motivées par ces accusations non-fondées et injustes a été refusé par le Tribunal Militaire le 15 Mars 1982.

Cette décision de refus a un caractère véritablement inquiétant pour la Paix et la détente.

En effet, les arguments suivants sont énumérés dans la décision du Tribunal Militaire :

- le fait d'avoir demandé le retrait des forces militaires étrangères de Chypre dans le communiqué final de la "Conférence Internationale pour la Paix, la Sécurité et la Coopération dans la Région Méditerranéenne" à laquelle participait le Comité de la Paix de Turquie,
- Avoir demandé que soit mise une fin à l'occupation de l'île lors de la Conférence de la Solidarité avec Chypre, organisée par le Conseil Mondial de la Paix avant la création du Comité de la paix de Turquie,
- Formation de l'opinion publique en s'opposant à l'OTAN, aux accords militaires avec les USA et aux bases étrangères en Turquie,
- Avoir écrit qu'il est impossible de persister pour la guerre froide dans le rapport du Barreau d'Istanbul présenté à la Conférence Nationale de la Paix,
- Avoir lutté pour un monde sans guerre, sans exploitation et avoir souligné que la course aux armements contrarie cette lutte,
- Avoir célébré les anniversaires de la naissance de Nazim HIKMET,
- Et que tout ceci constitue des actions qui entament l'autorité de l'Etat et du Gouvernement et qui troublent l'ordre public.

PHOTOCOPIE de la DECISION du TRIBUNAL

T. C.

SİTİYONETİM KOMUTANLIĞI

1 NOLU ASKERİ MAHKEMESİ
İSTANBUL

SAYI 1982/1719

15./...3/1982

DURUŞMASIZ İŞLERE AİT KARAR

Türk Milleti adına yargılama yapmakla yetkili Sıkıyönetim Komutanlığı nezdinde kurulu 1 Nolu Sıkıyönetim K. As. Mahkemesi

Başkan Hak.Yzb. Huzaffer DİTEPE (1974-Yd.8)

İtiraz dilekçeleri savcılık mütalası ve dosyadaki tüm deliller incelenmiştir.

KARAR :

Bağışlar hakkındaki ilk tutuklama isteminin 2 Numaralı SİNT Askeri Mahkemesi kararının 6.1.1981 gün ve 1981/3151-1722 sayılı kararı ile kuvvetli emareler bulunduğundan red edildiği, delillerdeki değişiklik nedeniyle tekrar yapılan tutuklama isteminin 2 Numaralı SİNT Askeri Mahkemesinin 20.10.1981 gün ve 1981/3151-1878 sayılı kararı ile daha önce aynı tutuklama istemi red edildiğinden, yeni bir delil ya kuvvetli belirtilen ilare edilmediğinden tutuklama talebi red edilmiştir, savcılığa ve

Une pièce maîtresse dans la stratégie américaine

C'est avec « soulagement » que l'état-major de l'OTAN à Bruxelles et les organismes financiers internationaux : Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, etc., apprirent le 12 septembre 1980 la « nouvelle » de la prise du pouvoir par les militaires à Ankara.

Avec « soulagement » mais sans surprise. Le « bon coup d'Etat » du général Evren — l'expression est du président Carter, alors à la Maison-Blanche — avait été soigneusement préparé. Le FMI et la Banque mondiale, manipulés par l'impérialisme américain, devaient en être les instigateurs.

Aux marches de l'Europe et de l'Asie, au flanc sud de l'URSS, la Turquie occupe une situation stratégique de premier plan, plus importante encore après la défection de la monarchie iranienne. Pour le Pentagone, c'est un maillon essentiel de la « ceinture de sécurité » dont les autres éléments sont Israël, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et l'Egypte. L'accord de coopération et de défense signé en janvier 1980, quelques mois avant le coup de force de la junte, reflète le regain d'intérêt de l'impérialisme pour la Turquie. Il redéfinit le statut des quelque 61 bases américaines et de l'OTAN égrenés sur tout le territoire turc et celui des 6.000 experts US qui y stationnent en permanence et qui, des bunkers-espions ancrés en Turquie, recueillent près du tiers des renseignements obtenus à terre par les Occidentaux sur les activités militaires et spatiales de l'URSS.

Cet allié de poids au sein de l'OTAN avait un talon d'Achille.

Les contradictions s'étaient fortement aiguës ces dernières années entre l'impérialisme, pour lequel une mainmise sans faille sur le pays était indispensable, et la montée d'un large et profond mouvement populaire suscité par la crise économique et l'insuffisance de démocratie.

Les aspirations du peuple de Turquie à la paix et au progrès, sa lutte pour que ses principales revendications soient satisfaites, inquiétaient Washington qui redoutait de voir basculer ce bastion atlantique.

Avec une inflation de plus de 100 %, un potentiel économique fonctionnant à 45 % de ses capacités, une dette extérieure de 20 milliards de dollars, et ses millions de chômeurs, la Turquie était « fragile ».

A ces maux, les organismes financiers internationaux proposaient un remède draconien : la dévaluation de la monnaie, le blocage des salaires, la suppression du contrôle des prix, le démantèlement du secteur d'Etat représentant la moitié de la production industrielle, et des licenciements massifs. En échange de quoi, les milliards de dollars du FMI promis à Ankara ne se feraient plus attendre.

Les revendications des travailleurs, leur résistance, faisaient obstacle à l'application du plan « anti-crise ». Pendant l'hiver 1979-1980, la libération des prix a eu pour conséquence la hausse de 50 à 500 % des produits de base. Les salaires n'ont pas suivi. Des grèves ont éclaté. Nombreuses, longues et dures. La répression franchit alors de nouveaux degrés. Les portes des prisons

commençaient à se refermer sur les militants de la DISK, au premier rang des luttes.

Incapable de contenir la poussée populaire, la bourgeoisie a cédé le pas à l'armée. Deux jours avant le coup de force, le patron des patrons turcs déclarait : « La production ne peut augmenter que par l'instauration des cours de sûreté de l'Etat. »

Aujourd'hui, si l'on en croit la junte, « la stabilité intérieure » est en voie de rétablissement. On sait par quels moyens.

« Mon pays n'aura désormais aucune difficulté à obtenir des aides de l'Occident », affirme le vice-premier ministre de la dictature, Ozal, désigné en 1981 par le grand mensuel financier de Londres « Euro money », comme « l'économiste de l'année » ! Les échéances de dettes ont en effet été reportées, le FMI et la Banque mondiale ont accordé de nouveaux prêts substantiels, tandis que l'aide militaire de Washington ne cesse de croître. En 1982, 819 millions de dollars — contre 703 initialement prévus — seront versés à la junte dans le cadre de « l'aide à la sécurité ».

« Les droits de l'homme ne peuvent s'épanouir que dans une atmosphère marquée par le respect de la loi et de l'ordre », proclamait le secrétaire à la Défense américain, Caspar Weinberger, lors d'un récent séjour à Ankara. Un « ordre » qui a le goût du sang.

DOMINIQUE BARI

L'Humanité, 2 Mars 1982

Nous vous invitons au Stand de l'U.E.T.F à signer la pétition qui exige du Gouvernement Turc, la libération des dirigeants du Comité de la Paix de Turquie.

Cette pétition a été préparée en commun par :

l'U.E.T.F

Comité Jeunesse pour la Paix et
Mouvement de la Paix